

Bienvenue à nos nouveaux entrepreneurs



p 22

Le 50 ans du club
ES Le FOEIL



p 17

Espace jeunes :
séjour ski



p 14

Ecole : activités
diverses



- > Édito P 2
- > État civil P 3
- > Conseil Municipal .. P 4
- > Travaux P 11
- > Portraits P 12
- > École P 14
- > Espace Jeunes..... P 17
- > Médiathèque P 20
- > Associations..... P 21
- > Vie de la Commune P 23
- > Biodiversité P 24



Directeur de la publication : Pascal PRIDO

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :
Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie
COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn
LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine
PELTIER, Pascal PRIDO

D'IMPORTANTS TRAVAUX EN 2025 DANS LE CADRE D'UN BUDGET MAÎTRISÉ

Chers foëillaises et foëllais,

Voici le printemps déjà de retour, accompagné de ses belles journées et de ses longues soirées bien agréables. Si la météo de cet hiver fut clémence comme vous l'avez certainement constaté, il n'en fut pas de même en ce qui concerne les travaux préparatoires de nos deux gros chantiers qui n'ont pas été de tout repos pour l'équipe municipale. En effet, les deux cabinets recrutés pour assurer la maîtrise d'œuvre, de l'aménagement du bourg d'une part et de la réfection de la salle du Tertre d'autre part, ont dû faire face à des difficultés de personnels en interne ; ce qui explique en grande partie le retard accumulé depuis ces mois derniers.

Concernant le réaménagement des quatre rues du bourg (Saint-André, Saint-Anne, de l'école et de la bruyère), les travaux devraient débuter au cours de ce mois de juin pour le lot relatif au remplacement des canalisations d'eau potable ainsi que pour l'effacement des réseaux électriques et de téléphonie. Ces travaux devraient durer trois mois en amont de l'aménagement à proprement parlé, prévu en septembre prochain.

Pour ce qui concerne la salle du Tertre, la programmation prévoit un démarrage du chantier au début du mois de décembre prochain, soit deux à trois mois de retard. La durée attendue pour les travaux de la salle de fêtes est d'environ une année.

La réalisation de ces importants travaux pour notre commune est rendue possible par une gestion budgétaire rigoureuse au quotidien. En effet, ces deux investissements sont financés en partie par les fonds propres de la commune et d'autres parts par le biais de différentes subventions. Ainsi, la sagesse dont nous faisons usage dans les dépenses nous permet de continuer à investir pour un service public de qualité.

Je ne peux que vous convier à regarder attentivement le budget qui vous est présenté en pages intérieures. Ce budget 2025 est déjà le dernier de la mandature en cours, qui sera conduit par l'équipe municipale en place. En effet, si le prochain budget sera en principe voté avant les prochaines élections municipales, celui-ci sera mis en œuvre et appliqué par la prochaine équipe qui sera en responsabilité.

En attendant et avant de nous retrouver sur le marché nocturne de cet été qui aura lieu sur 3 dimanches au mois d'août, je vous donne rendez-vous pour la fête de la musique organisée par Mr BONNIEC (habitant de Le Fœil) et le bar « les dés pipés », qui se déroulera place la mairie, le samedi 21 juin à partir de 18h00.

Je souhaite une belle réussite à ces événements ainsi qu'aux autres qui animeront notre commune dans ces prochaines semaines et surtout un bel été à tous et toutes.

Le Maire
Pascal PRIDO

ETAT-CIVIL

NAISSANCE

- **Le 6 janvier 2025**, est née à SAINT-BRIEUC, Salomée LE GALL, fille de Mickaël LE GALL et de Morgane BALAVOINE, Le Chêne HELLO
- **Le 18 janvier 2025**, est né à SAINT-BRIEUC, Mao LECERF, fils de Quentin LECERF et de LE NEGARET Maëlis, Impasse des Noisetiers
- **Le 18 février 2025**, est née à SAINT-BRIEUC, Suzanne RAULT, fille de Tanguy RAULT et de Marie LAMANDE, La Brousse Penault
- **Le 6 avril 2025**, est né à SAINT-BRIEUC, Élio GRATIOLLET, fils de Milan GRATIOLLET et de Chloé PERIGOIS, La Touche Hello

DÉCÈS

- **Le 28 janvier 2025**, est décédée à LE FOEIL, Charline LE GALL, 15 ans, impasse de Maupertuis

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- **Le 24 janvier 2025**, est décédé à LE QUILLIO, Jean LE PAVEC, 74 ans, La Gravelle
- **Le 3 février 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Jean OGER, 90 ans, Crenan
- **Le 6 février 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Didier MONFORT, 71 ans, La Gravelle
- **Le 12 mars 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Gérard PHILIPPE, 73 ans, Le Bois Rouxel
- **Le 29 mars 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, René ROUAULT, 91 ans, Rue de l'Eglise

NOCES D'ETAIN

- **Le 19 avril 2025**, entre Antonin ROYER et Zénaïde GELIN, mariés à LE MERZER le 15 mai 2015

NOCES D'OR

- **Le 22 juin 2024**, entre Jean-François CARON et Anne RIOU, mariés à YERRES (Essonne) le 22 juin 1974

NOCES DE DIAMANT

- **Le 18 mai 2024**, entre Hubert DOMALAIN et Nathalie NICOLAS, mariés à MERLEAC le 6 avril 1964

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- **LAMANDE Marie**, pour des châssis de toit, 103, La Brousse Penault
- **BERTRAND Jean-Pierre**, clôture, 2, Bel Air d'en Bas
- **HOMMERY Damien**, abri de jardin, 3 Bellevue
- **BELLOEIL Maud**, piscine, 6, Crenan
- **CHELIN René**, abattage d'arbres, 21, Bêchepée
- **JOUAN Mireille**, préau, 11, rue de la Bruyère
- **LE BIHANNIC Pierre**, panneaux photovoltaïques, 102, La Brousse Penault
- **SCI LA TOUCHE GRILLANTE**, serre, La Touche Grillante
- **LOUESDON Briac**, panneaux photovoltaïques, 6, rue du Terrain des Sports
- **RIOU Jean-Paul**, abattage d'arbres et isolation extérieure, 21, rue du Terrain des Sports
- **GOUDÉ Gwladys**, sas d'entrée, 11 rue de l'Ecole
- **JAGLIN Jean-Baptiste**, modification d'ouverture, 12, l'Espérance
- **LE GARFF Stéphane**, panneaux photovoltaïques, 9 Le Beaudoué
- **CHEVANCE Jonathan**, modification ouvertures et construction existante, 2A, Le Beaudoué
- **LEMBEYRE Yves**, voie d'accès, Les Petits Clos
- **GOUYET Kathleen**, fenêtre de toit, 7, La Touche Hello
- **DUROCHER Garry**, panneau photovoltaïques, 49 Bêchepée
- **LE ROY Patrick**, ravalement de façades, 14, Kerboho

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- **CHARLES Jérémy, LOUIS Justine**, maison individuelle, 24 Ter rue St André

Prévention SANTÉ PROGRAMME

INSCRIPTION 02 96 58 57 06

Conférence en ligne

Tous les mardis matins l'Agirc-Arrco vous donne rendez-vous de 10h à 11h30, sur le site happyvisio.com pour une webconférence animée par un expert du « vieillir heureux » ! Avec le code CASFR lors de la première connexion sur le site Happy Visio.

27 Mai

Le Foell- Do-In Thématique

Le CIAS propose des séances collectives de Do-In (auto-massage) sur plusieurs thématiques. Chaque séance est indépendante des autres. Une inscription est requise pour chaque séance.

Appareil circulatoire

Salle de la mairie Le Foell 10h

10 Juin

Le Foell- 1er secours

Le CIAS et le SDIS 22 vous proposent une formation sur secours pour aborder sereinement son quotidien et pour aider un proche en cas de besoin. Cette formation sera menée par un pompier.

Salle du terroir Le Foell 9h-17h

1er Juillet

Le Foell- Do-In Thématique

Le CIAS propose des séances collectives de Do-In (auto-massage) sur plusieurs thématiques. Chaque séance est indépendante des autres. Une inscription est requise pour chaque séance.

Troubles musculo-squelettique et articulation

Salle de la mairie Le Foell 10h

QR code pour inscription

Noces de diamant

Nathalie et Hubert DOMALAIN ont célébré leurs noces de diamant le 18 mai 2024 à la mairie de la commune.

Pour cette occasion et lors de son discours, Monsieur le Maire a indiqué que célébrer des noces de diamant était pour lui une première en 10 ans de mandature.

Entourés des membres de leur famille et pour cet événement exceptionnel, Nathalie et Hubert ont pu partager et se remémorer de nombreux souvenirs depuis leur mariage célébré en 1964 dans la commune de Merléac.



Compte-rendu du Conseil Municipal

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2025 sur la base de 25% du montant de 1 231 337.16€.

Le montant total pouvant être engagé, avant le vote du budget 2025 est de 307 834.29€.

SBAA : CHARGES TRANSFÉRÉES – VALIDATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 8 OCTOBRE 2024

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 8 octobre 2024 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année.

Le conseil municipal approuve les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, ainsi que les modulations des attributions de compensation des communes prises en application de ces rapports : montant des charges pour le FOEIL de 8 515 € (MJC de Quintin et cinéma Le Rochon).

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT TECHNIQUE

Le 17 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé la création d'un emploi permanent à temps non complet (22.05/35ème) sur le grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien des locaux communaux.

Aujourd'hui, ce temps de travail n'est pas suffisant pour répondre à la bonne gestion de l'entretien des locaux car cet agent doit intégrer dans son temps de travail, le nouveau bâtiment de la médiathèque avec l'espace jeunes (environ 5h/semaine) et le remplacement des agents du périscolaire en cas d'absence.

Le conseil municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent technique à 25/35ème en charge de l'entretien des locaux communaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ SUR LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Actuellement le service périscolaire fonctionne avec 5 agents. En cas d'absence pour santé ou formation, le service est déstabilisé dans son bon fonctionnement et l'organisation mis en place pour répondre au « Plaisir à la cantine » n'est plus respectée.

Il semble plus prudent de prévoir un nouvel agent sur ce temps méridien de façon à former une nouvelle personne sur tous les postes (service, plonge, ménage et surveillance), pour permettre une meilleure fluidité du service et éviter d'interroger régulièrement un élu.

Suite à l'accroissement temporaire d'activité sur le service périscolaire du temps méridien, le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10/35ème, à compter du 6 janvier 2025, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois,

Il fixe la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, et inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 du futur budget principal primitif 2025.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE

Suite à la mutation de l'agent titulaire du poste pour une autre collectivité, Mme LORGUULLOUX Jeanne est en remplacement depuis le mois de septembre par le biais des missions temporaires du CDG22.

Le conseil municipal autorise le recrutement de cet agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique

C pour effectuer les missions de secrétaire comptable à temps non complet à raison de 28/35ème, pour une durée déterminée de 6 mois renouvelable une fois à compter du 6 janvier 2025 (qui ne peut excéder un an, dans la limite totale de deux ans), Il fixe La rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les supplé-

ments et indemnités en vigueur, et inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal primitif de 2025.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE B

La loi N° 2023-1380 du 30 décembre 2023, prévoit à compter du 1^{er} janvier 2028, pour les communes de moins de 2 000 habitants : « le Maire doit nommer aux fonctions de secrétaire général de mairie un agent relevant d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B. »

De ce fait, un dispositif transitoire a été mis en place pour les fonctionnaires exerçant les fonctions de SGM et titulaires des grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Une procédure de promotion interne a donc été organisée en cette fin d'année 2024 par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Monsieur le Maire a encouragé l'agent à déposer un dossier sur le mois d'octobre. Elle a été reçue sur la liste d'aptitude affichée le 1^{er} décembre au CDG22.

Il est donc nécessaire de créer un emploi permanent compte tenu de la promotion interne au grade de rédacteur de l'agent titulaire en poste exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie, à temps complet, à compter du 01/01/2025.

Le conseil municipal crée donc un emploi permanent, de catégorie B au grade de rédacteur, pour exercer les missions de secrétaire générale, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025. Il modifie le tableau des emplois et autorise le Maire à signer tous les actes s'y afférents. Il inscrit les crédits nécessaires au Budget Principal 2025 en dépenses de fonctionnement au chapitre 012 et valide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

MISE A JOUR DE LA GRILLE DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025

A la suite des mouvements du personnel sur l'année 2024, il est donc nécessaire de porter ces modifications au tableau des effectifs de la commune.

Le conseil municipal adopte au 1^{er} janvier 2025, la grille des effectifs mise à jour, ci-dessous :



GRILLE DES EFFECTIFS AU 1er janvier 2025

| GRADES OU EMPLOIS | CATEGORIE | Poste ouvert | Equivalent ETP ouvert | Poste pourvu au 01/01/25 | Equivalent ETP pourvu |
|---|-----------|--------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | |
| Cadre d'emplois : attachés territoriaux | | | | | |
| Attaché | A | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux | | | | | |
| Rédacteur | B | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux | | | | | |
| Adjoint administratif ppal de 1ère classe | C | 2 | 1,9 | 1 | 0,9 |
| Adjoint administratif | C | 1 | 0,8 | 0 | 0 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
| Cadre d'emplois : agent de maîtrise territoriaux | | | | | |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux | | | | | |
| Adjoint technique ppal de 1ère classe | C | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Adjoint technique ppal de 2ème classe | C | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Adjoint technique | C | 3 | 2,57 | 3 | 2,57 |
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | | | | |
| Cadre d'emplois : ATSEM | | | | | |
| ATSEM ppal de 1ère classe | C | 2 | 1,8 | 2 | 1,8 |
| FILIERE ANIMATION | | | | | |
| Cadre d'emplois : adjoint d'animation | | | | | |
| Adjoint animation | C | 2 | 1,9 | 2 | 1,9 |
| FILIERE CULTURELLE | | | | | |
| Adjoint du patrimoine | C | 1 | 0,8 | 0 | 0 |
| TOTAL | | | | | |
| | | 15 | 13,77 | 12 | 11,17 |

CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES POUR LES MISSIONS OPERATIONNELLES ET LA FORMATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Avec l'arrivée dans les effectifs de la Commune, de M. PADEL Aurélien, le Lieutenant CORNILLET de la caserne des pompiers de Quintin, sollicite la mise en place d'une convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Déport de Mme Amandine PELTIER), approuve la convention établie entre la Commune et le SDIS des Côtes d'Armor selon les conditions susmentionnées et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE SANTE – PARTICIPATION AU LANCEMENT D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents pour couvrir les risques santé, c'est-à-dire les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Une participation employeur sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 d'un montant minimum de 15€.

Le CDG 22 a décidé de lancer un appel public à concurrence au printemps 2025 pour conclure une convention de participation à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents pour la garantie santé (mutuelle) à effet au 1er janvier 2026. Le conseil municipal retient la procédure de la convention de participation pour les risques SANTE pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. La procédure retenue est la participation de la collectivité à l'appel public à concurrence lancé par le CDG 22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

Le conseil municipal verse une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention.

DECLASSEMENT ET ALIENATION CHEMIN RURAL CADASTRE ZM N°25

Le chemin rural cadastré ZM N°25 appartient au domaine public communal qui a pour finalité l'accès à la parcelle ZM N°27. Cette parcelle est accessible par la voie communale ZM N°19. Cette parcelle est en état d'abandon et de ce fait non utilisable pour le public. Ce chemin rural est aujourd'hui non utilisé et un constat de désaffection a été pris par la délibération du conseil municipal N°2024-07-05.

Aujourd'hui, Mme Aliette de Caudron souhaite acquérir ce chemin rural jouxtant son terrain afin d'agrandir sa propriété.

Le Conseil municipal, par sa délibération N°2024-07-05, a approuvé la mise à l'en-

quête publique du projet de déclassement de ce chemin suite à la demande d'acquisition de Mme de Caudron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide du déclassement du chemin rural cadastrée ZM N°25 et située au lieu-dit Mauguérand, en vue de sa cession. Il fixe le prix de vente du mètre carré à 0,50 euros et précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur y compris les frais engendrés par l'enquête publique.

Le conseil municipal précise l'absence de propriétaire riverain à mettre en demeure pour l'acquisition de ce terrain. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet.

CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL CADASTRE ZI N°60

Monsieur Lionel FRIQUET, exploitant agricole a transmis une demande d'achat pour une partie du chemin rural cadastré ZI N°60 par courrier en date du 24 octobre 2024.

Ce chemin rural, sis Le Bois Rouxel, cadastré ZI N°60, n'est plus utilisé par le public. Il est nécessaire de sécuriser l'élevage situé au Sud du chemin au vu du futur projet d'agrandissement au nord de ce même chemin.

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, constate la désaffection du chemin rural, et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural.

Il demande à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires se rapportant à ce dossier

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire procède à une présentation du Compte Financier Unique du budget principal dressé par la collectivité et le Trésorier Comptable, après s'être assuré de la concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP.

Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Le BARS préside alors la séance pour cette question.

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération :

Conseil municipal

EXERCICE 2024

| | | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------------------------|---------------|---------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 1 054 978.46€ | 1 400 705.85€ |
| | Section d'investissement | 312 030.80€ | 796 144.82€ |
| REPORT DE L'EXERCICE 2022 | Section de fonctionnement (002) | | 347 159.55€ |
| | Section d'investissement (001) | | 36 491.42€ |

Le conseil municipal constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire procède à une présentation du CFU du budget principal dressé par la collectivité et le Trésorier Comptable, après s'être assuré de la concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP.

Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Le BARS préside alors la séance pour cette question.

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget annexe lotissement les Noisetiers de la commune, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération

| EXERCICE 2024 Budget Annexe Lotissement | | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------------------------|------------|-------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 20 360.25€ | 27 283.12€ |
| | Section d'investissement | 0.00 € | 19 205.85€ |
| REPORT DE L'EXERCICE 2022 | Section de fonctionnement (002) | | 48 084.63€ |
| | Section d'investissement (001) | | 120 708.50€ |

Le conseil municipal constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir adopté le Compte Financier Unique pour le budget principal et le budget annexe du lotissement pour l'exercice de l'année 2024 qui fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 1 213 492.38€ pour le budget principal et de 194 921.85€ pour le budget annexe du lotissement, le Maire propose de le répartir en section de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation en section de fonctionnement et d'investissement.

RYTHMES SCOLAIRES : PREPARATION DE LA RENTREE 2025

Chaque année, les maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante.

L'équipe enseignante de l'école publique « Les Enfants d'Abord » ne souhaite pas réorganiser le rythme scolaire. Actuellement, les enseignements se font sur 4 jours.

Le conseil municipal décide de solliciter le renouvellement de la dérogation d'organisation des enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4,5 jours à partir des horaires présentés ci-dessous.

Les temps de classe sont donc organisés les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H30.

PROJET CENTRE DE SANTE DU CH2P : ADHESION AU SERVICE COMMUN CENTRE DE SANTE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AG-GLOMERATION

Compte tenu de la baisse accélérée de la démographie médicale dans les communes du sud du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le CH2P, qui a l'expérience de gestion d'un centre de santé à Lamballe depuis 2018, a proposé de créer et gérer un centre de santé dans ses locaux actuels à Quintin, avec une antenne à Ploëuc-L'Hermitage.

Un projet de santé a été élaboré et approuvé en juin 2024 par l'ARS.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le CH2P a besoin du soutien financier des communes bénéficiaires du territoire.

Treize communes du sud du territoire ont été associées au projet, dont Le Fœil.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun « Centre de santé ». Il approuve le principe de participation financière de la commune au remboursement des frais de fonctionnement du service commun selon les termes définis dans la convention, ainsi que les termes de la convention d'adhésion au service commun, annexée à la présente délibération. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun et tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de ces documents

SÉANCE DU 11 MARS 2025

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025

La municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés comme évoqués lors de la commission finances du 25 février 2025.

Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 comme suit :

- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.73%
- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95.71%
- THRS : taxe d'habitation des résidences secondaires : 21.57%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 3 345 000.00 € et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 1 916 000 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre
- Section investissement : 1 429 000 € (dépenses/ recettes) section votée au chapitre

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS 2025

Le conseil municipal adopte le budget annexe Lotissement Les Noisetiers 2025 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 332 671.72€ et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 155 331.57€ (dépenses/recettes) section votée au chapitre
- Section investissement : 177 340.15 € (dépenses/ recettes) section votée au chapitre.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget annexe Lotissement Les Noisetiers

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|---|---|
| Etoile Sportive de Le Fœil | 2 100€ 500€ pour organisation des 50 ans |
| Comité fêtes et loisirs | 250€ |
| M.J.C de Quintin | 1 421€ (1€ x hab) |
| Quintin Roller Club | 437€ (19€ x 23 enfants foëillais) |
| AINSIDANSE Plaintel | 380€ (19€ x 20 enfants foëillais) |
| AS Pyramide Lan-fains | 38€ (19€ x 2 enfants foëillais) |
| L'outil en main St Brandan | 38€ (19€ c 2 enfants foëillais) |
| La Gaulle Fœillaise | 200€ |
| Lavoirs et Fontaines | 200€ |
| Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers Quintin | 350€ |
| Secours Populaire | 450€ |
| Croix-Rouge | 450€ |
| Les Restos du Cœur St-Brieuc | 450€ |
| Auto Fœillais Compétition | 200€ |
| MFR Loudéac | 80€ (40€ x 2 élèves) |

Il engage les versements suivants :

- A tout établissement de formation participant à la formation de jeunes apprentis foëillais, 40€/apprenti
- A toute association sportive et culturelle comptant des jeunes de moins de 18 ans habitant LE FOEIL, licencié ou inscrit pour l'année dans l'association, 19€/Enfant ;
- Aux familles d'enfants scolarisés dans des établissements scolaires extérieurs qui en feront la demande, 19€/élève de la commune pour les voyages de trois jours minimums ;

Il accorde :

- A toute association de Le Fœil un quota de 500 photocopies annuel ;
- A toute association de Le Fœil une location gratuite sur l'année de la salle polyvalente ainsi que la location gratuite des couverts.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal fixe la catégorie d'immobilisation concernée aux subventions d'équipement, et valide le calcul des dotations aux amortissements de ces subventions d'équipements en annuités pleines pendant toute la durée de l'amortissement.

Il fixe les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale comme suit :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national

Il autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL « RIFSEEP »

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de porter certaines modifications au Régime Indemnitaire instauré pour la collectivité en juillet 2017 (délibération du 20/07/2017), lequel a déjà été modifié en 2022.

Ce régime indemnitaire a été réalisé sur la base des effectifs et des emplois en place à ce moment T.

Au vu des différents recrutements, ce système doit être modifié pour correspondre au grade, emploi, et responsabilité de chacun. Le Comité Technique Départemental a donc été saisi les 1er et 18 février comme la procédure le demande et a rendu un avis favorable à l'unanimité par le collège des élus mais défavorable par le collège des personnels en préconisant le maintien de l'IFSE dans les mêmes proportions que le traitement lors de la période de préparation au reclassement.

Le conseil municipal instaure l'IFSE et le complément indemnitaire.

Il autorise le maire à prendre et signer les arrêtés individuels dans la limite des plafonds susmentionnés.

Il inscrit chaque année au budget les crédits correspondants.

Il abroge l'ensemble des primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la commune (ou de l'établissement), à l'exception de celles-visées expressément à l'article 1^{er}.

Il précise que cette délibération annule et remplace les délibérations n° 2013-05-04 du 16 mai 2013, n°2013-07-12 du 11 juillet 2016 et n°2022-02-05 du 8/02/2022.

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Le Fœil tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte dans la mesure de ses capacités en versant une subvention exceptionnelle à la protection civile. Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1000 € au profit de la Protection civile pour soutenir les aides apportées à la population de Mayotte,

SÉANCE DU 6 MAI 2025

MISE EN PLACE D'UNE ASSURANCE SANTE COMMUNALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSUREUR AXA

De plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir des achats.

Depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels sans ajouter de charge financière à la commune.

La proposition de conventionnement faite par la société AXA a pour objet de permettre de proposer une complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires avantageuses.

La Commune de Le Fœil s'engage à réaliser l'information auprès des administrés quant à la mise en place du dispositif. Les élus mettront à disposition un local pour que l'organisme effectue des permanences et organise une ou plusieurs réunions d'information publique à destination des habitants afin de présenter le partenariat et les différentes offres proposées.

Le conseil municipal approuve le principe d'un partenariat entre la Commune de Le Fœil et l'assureur AXA dans le but de faciliter l'accès aux Fœillais qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale, à partir du 1^{er} juin 2025

Conseil municipal

et pour une durée d'un an renouvelable. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'organisme choisi et tous les documents y afférents.

ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX 2025

M. le Maire propose un maintien des taux au vu de la situation économique et de la conjoncture actuelle. De plus, il précise l'ajout de la location de la salle polyvalente pour les enterrements à titre gracieux. Il explique également qu'à la suite de la réhabilitation, une étude des tarifs sera effectuée par la commission finances.

Le conseil municipal décide de maintenir : les prix de cantine et de garderie scolaire au 01/06/2025, comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

- Repas enfant : 2.56€
- Repas avec panier PAI 0.81 €
- Repas adulte : 4.14€

ACCUEIL PERISCOLAIRE (au forfait - 7 h

15/8H50 le matin – 16H30/18 h 45 le soir)

- Matin : 1.16 €
- Soir : 1.72 €

Les familles de 2 enfants bénéficient d'une réduction de tarif de 15 %, celles de 3 enfants de 20 %.

les prix accueil ALSH au 01/06/2025, comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT : ALSH

les prix du cimetière au 01/06/2025, comme

| Quotient familial | 1/2 journée sans repas | 1/2 journée avec repas | Journée avec repas |
|-------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| QF < 559 | 4.70€ | 7.75€ | 9.50 € |
| 560<QF<1000 | 5.70€ | 8.75€ | 11.50 € |
| 1001<QF<1260 | 6.70€ | 9,75€ | 13.50 € |
| QF>1260 | 7,20€ | 10,75€ | 14.50 € |
| hors commune | Majoration de 1 € par prestation | | |

suit :

CIMETIERE :

- Columbarium : 10 ans 324€
20 ans 536€
30 ans 856€
- Espace cinéraire : 15 ans 55 €
30 ans 87 €
- Autres concessions : 15 ans 87 €
30 ans 163€
- Dispersion des cendres dans jardin des souvenirs : gratuité

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs et les critères de locations de la salle polyvalente, comme suit :

| PRESTATION | PLEIN TARIF | TARIF REDUIT |
|---|-------------|--------------|
| GRANDE SALLE | | |
| BAL | 300€ | 200€ |
| REPAS EN SEMAINE SOIR De 10h à 9h le lendemain | 200€ | 150€ |
| Apéritif dinatoire, arbre de Noël | 180€ | 120€ |
| WEEK-END (Cuisine comprise) Du vendredi 15h au lundi 10h | 400€ | 300€ |
| WEEK-END Salle uniquement Du vendredi 15h au lundi 10h | 250€ | 200€ |
| Réunion, théâtre, cartes, loto... | 120€ | 80€ |
| ENTERREMENT | 0€ | 0€ |
| PETITE SALLE ET SOUS-SOL (Maximum 40 places) | | |
| REPAS | 150€ | 80€ |
| AUTRES | 60€ | gratuit |
| AUTRES | | |
| Tarif forfait ménage | 150€ | 150€ |
| Location de couverts par personne | 0.75€ | 0.75€ |
| Cuisine / Chambre froide / lave-vaisselle | 150€ | 100€ |

- Associations Fœillaises : 3 utilisations gratuites par an, couverts gratuits

- MOBILIER MIS A DISPOSITION DES MINISTRES DE LE FOEIL (tables et bancs) : mise à disposition gracieuse avec caution de 200 €.

A tout utilisateur et pour toute location (vaisselle, salle, cuisine...), il sera demandé un chèque d'arrhes de 100 euros. Lors de la remise des clés, un chèque de caution de 500 euros sera conservé en mairie jusqu'à vérification de la salle et pointage de la vaisselle.

En cas de nécessité, facturation de la casse (couverts, verres, assiettes, plats, pichets...) au prix de remplacement.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Les effectifs de la garderie et de l'ALSH du mercredi sont en constante évolution,

il est donc nécessaire de prévoir un encadrement suffisant pour les enfants sur ces services. Cette mission ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité qui interviennent déjà sur ces mêmes horaires.

Il faut créer un emploi non permanent compte tenu de cet accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025 dans les services restauration et périscolaires. L'agent contractuel sera classé dans la catégorie hiérarchique C, la rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération maximum de 432, prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le conseil municipal, adopte la proposition du Maire pour la création d'un emploi non permanent et valide les dispositions de la présente délibération avec effet au 1^{er} juin 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU ROLLER CLUB QUINTIN : MANIFESTATION « LES GRENOUILLES A ROULETTES » 3^{ème} EDITION

Le Roller Club de Quintin a transmis une demande écrite en date du 14 janvier 2025, concernant un soutien financier pour l'organisation de la troisième édition pour la manifestation « Les grenouilles à roulettes » qui se déroulera en partie sur le territoire de Le Fœil.

Cet événement aura une portée populaire et sportive, et sera organisée les 6 et 7 septembre 2025. Cette épreuve compte pour la coupe de France,

Le conseil municipal, attribue une subvention d'un montant de 500€ afin de financer cette manifestation sportive et populaire qui se déroulera les 6 et 7 septembre 2025 en partie sur la commune de Le Fœil, épreuve sportive de la coupe de France.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : STAGE HUMANITAIRE AU VIETNAM

Une demande de subvention a été transmise par une étudiante fœillaise, en école de soins infirmiers, par courrier en date du 11 avril 2025, pour financer un stage humanitaire au Vietnam prévu du 2 février 2026 au 29 mars 2026. Cette action porte un engagement humanitaire pour contribuer à l'amélioration des conditions de santé et de vie pour des enfants défavorisés auprès de l'hôpital de Dong Nai et de l'Orphelinat Ho Chi Minh.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à l'étudiante concernée pour financer son stage humanitaire au Vietnam.

LOTISSEMENT LES NOISETIERS : VENTE LOT N°6

Monsieur LE POTIER Kévin et Mme GUYOMARD Virginie sollicitent l'acquisition du lot N°6 du lotissement Les Noisetiers, parcelle ZP N° 237 d'une superficie de 584 m² pour lequel ils ont fait une pré-réservation. La délibération n° 2019-12-02 en date du 17 décembre 2019 a fixé le prix du mètre carré à 49€TTC.

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°6, parcelle ZP 237 à M. LE POTIER Kévin et Mme GUYOMARD Virginie, fixe le prix à 49 € TTC le m², confie à Maître Cortyl, Notaire à Quintin la vente des lots du lotissement des Noisetiers et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente du terrain.

CONVENTION MJC – SUBVENTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté de Communes de Quintin apportait un soutien financier à la ville de Quintin pour les charges de centralité liées aux activités culturelles et associatives de la MJC de Quintin depuis 2007. Ce soutien a été initié en octobre 2007, d'abord dans le cadre de la compétence « Enfance-Jeunesse », puis repris en 2017 dans le cadre de la compétence « Culture », suite à la fusion des

EPCI, dans un souci de continuité et d'harmonisation des dispositifs sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. En décembre 2018, il a été nécessaire de renouveler la convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération afin de continuer à bénéficier de ce soutien financier, indispensable pour le maintien de cette association au sud du territoire de l'agglomération.

Les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération, établis le 30 avril 2019 après harmonisation des compétences et modifiés le 20 octobre 2020, ont restitué cette compétence à la ville de Quintin, qui a approuvé cette restitution le 28 février 2019.

Cependant, les conditions financières liées à cette restitution de compétence n'ont pas été anticipées. Ainsi, il a été convenu qu'entre 2019 et 2024, Saint-Brieuc Armor Agglomération rembourse une partie des charges de fonctionnement à la commune de Quintin, propriétaire des locaux. Les charges concernées comprenaient :

- Les frais de personnel d'entretien des locaux et du directeur ;
- Les frais d'entretien courant ;
- Le gaz, l'électricité et l'eau.

Le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement s'élevait à 67 631 €.

Le 8 octobre 2024, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a calculé les charges transférées aux dix communes de l'ex-Communauté de Communes de Quintin. Ces communes se sont engagées, par convention, à poursuivre ce soutien financier annuel sous forme de subvention pour la période 2025-2029 selon les modalités déjà mentionnées.

Le conseil municipal, approuve la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour les années 2025 à 2029 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ACHAT MINIBUS ELECTRIQUE

Partant du bilan 2024 sur les activités de l'espace jeunes et au vu des dépenses de location pour des minibus, les élus ont conclu qu'il faudrait envisager l'achat d'un minibus électrique.

Ce projet d'achat pourrait également répondre aux besoins des citoyens afin de faciliter les déplacements qui sont un enjeu crucial sur nos territoires ruraux par manque de transport en commun.

La programmation « GRANDIR EN MILIEU RURAL », portée par la MSA pour l'année 2025 ouvre un appel à projets avec plusieurs thématiques dont l'accompagnement des territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité durable au profit des enfants, des jeunes et des familles.

Ce projet vise à encourager la mobilité durable tout en répondant aux besoins des foëllais souvent isolés dans les hameaux. Le minibus électrique facilitera l'accès aux activités culturelles, sportives et éducatives favorisant ainsi l'inclusion sociale. Ce projet intègre des pratiques respectueuses de l'environnement et permettra de sensibiliser les habitants à l'importance de la protection de la planète.

Le conseil municipal, approuve le projet d'achat d'un minibus électrique, précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune en section d'investissement pour l'exercice 2025, sollicite une subvention au titre du programme de la MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL » pour mener à bien le projet au taux le plus large de 80% et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 31/12/2024, l'encours total de la dette est de 253 413 € soit 177 € par habitant.

Pour comparaison, il est de 571 € par habitant au niveau départemental, de 588 € par habitant au niveau régional et 534 € par habitant au niveau national.

On peut ainsi remarquer que suite à une période de diminution de l'endettement depuis 2013, la commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 pour un montant de 250 k€ à un taux de 0,1 %. Ce faible endettement autorise une latitude budgétaire, ainsi qu'une ouverture vers

de nouveaux projets pour la commune (rénovation de la salle polyvalente et sécurisation du bourg).

En 2024, n'ayant pas contracté de nouvel emprunt, la commune continue la diminution de sa dette.

Conseil municipal

Evolution du stock de la dette



La Capacité d'Autofinancement nette (CAF) de la commune

Ce ratio représente la marge de manœuvre dont dispose la commune une fois encaissés ses produits réels et payés ses charges relatives au fonctionnement courant. Plus la CAF nette est importante, plus la commune est en capacité de réaliser des projets.

C'est une ressource qui permet à la commune de faire face :

- au remboursement des annuités d'emprunt en capital.
- et éventuellement de financer de nouveaux investissements.

En fin 2024, celle-ci est de 298 067 € soit 208 € par habitant, montant supérieur à la moyenne départementale (179 € par habitant).

Cette CAF nette de 2024 est en augmentation vis-à-vis de celle de 2023 et montre que la gestion financière mise en place par notre commune depuis déjà plus de 4 mandatures est saine. Comme pour les années précédentes, cette CAF nette est supérieure à la moyenne départementale des communes de taille équivalente.

Budget communal 2025 : les investissements

Sécurisation du bourg : 855 552 €

- 704 752 € : Sécurisation de la rue Saint-Anne, Saint-André, rue de l'école, la Bruyère : Aménagement et construction
- 70 800 € : Travaux St-André : Effacement des réseaux - éclairage public
- 70 000 € : étude des travaux de sécurisation
- 10 000 € : Panneaux de signalisation

Acquisition foncière - achat de terrain : 46 767 €

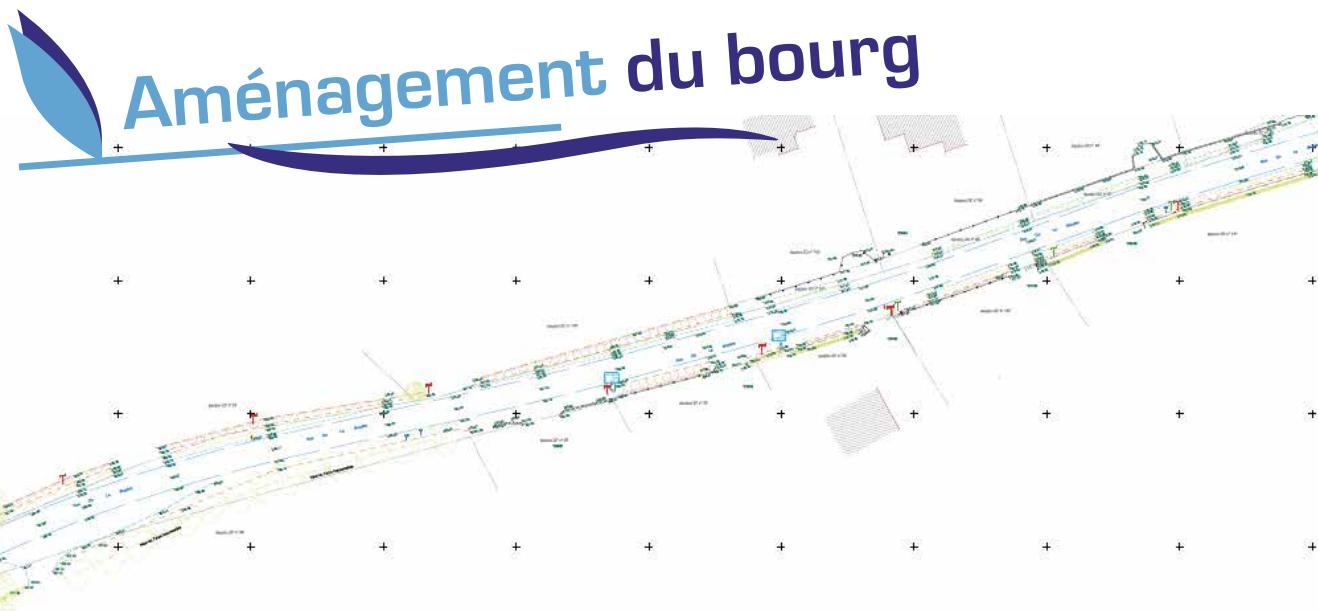
- 46 767 € : achat d'une parcelle bâtie au bourg

Aménagement de la commune : 388 484 €

- 303 593 € : Salle des fêtes : étude pour les futurs travaux de rénovation thermique du bâtiment – travaux d'aménagement
- 27 500 € : Effacement du réseau Télécom à La Gravelle et mise en place de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité routière du rond-point du Volozen
- 23 391 € : Terrain des sports : Acquisition et pose de 7 projecteurs par LED
- 10 000 € : Citerne d'incendie – Réserve d'eau
- 10 000 € : Logement Cas du Val – Etude
- 9 000 € : Travaux aménagement de l'école « les enfants d'abord »
- 5 000 € : Fleurissement des parterres du bourg et travaux abord du cimetière

Equipements communaux : 67 500 €

- 50 000 € : Acquisition minibus
- 11 500 € : Matériel divers
- 4 000 € : Matériels service technique (acquisition de différents matériels pour le travail du service technique)
- 2 000 € : Mobilier divers pour la médiathèque



L'aménagement, des rues de la Bruyère, de Saint-Anne, de l'Ecole et de Saint-André était une promesse de campagne en 2020.

La vitesse jugée excessive et le manque de sécurité pour les déplacements des piétons étaient des revendications exprimées par de nombreux riverains. Après différents aménagements réalisés (dos d'âne rue Saint-André, retour de la priorité à droite dans l'ensemble du bourg) non pleinement satisfaisants, il a semblé nécessaire d'aller plus loin dans les études. Ainsi, un gros travail

de collaboration avec le cabinet A3 Paysage de Brest a été initié et réalisé dans l'optique de régler la plus grande partie des constats remontés.

En conséquence, de nombreux travaux vont être effectués dans le but d'améliorer la sécurité de circulation :

- Des trottoirs vont être aménagés, réduisant ainsi la largeur de voirie, reprise de la bande roulement,
- La création de noues d'imprégnation pour les eaux pluviales,
- L'installation de 2 feux tricolores « récompense » (feux qui passent au

rouge en cas de dépassement de la vitesse autorisée) rue de la Bruyère et Saint-André

Profitant de ces travaux de voirie, l'enfouissement des réseaux électriques et Télécom rue Saint-André et le renouvellement des canalisations d'eau potable sur ces mêmes rues concernées seront également réalisés. Ce premier lot de travaux devrait débuter dès le début du mois de juin pour une durée de 3 mois. Les travaux d'aménagement en tant que tels prendront le relais à partir de septembre -octobre de cette année.



Portraits

Nouveaux agents aux services techniques

Aurélien PADEL



Je m'appelle Aurélien PADEL, j'ai 46 ans et suis en couple et papa de 3 enfants. J'habite la commune de Le Fœil depuis 16 ans et je suis natif de Quintin. Ma vie professionnelle a commencé avec un poste de menuisier agenceur pendant 8 ans, puis un poste de technicien de maintenance dans une administration privée pendant 13 ans, suivi d'un poste d'employé logistique pendant 2 ans, avant de rejoindre la Fonction Publique avec un poste d'agent technique polyvalent à la ville de Quintin en 2021. Ma prise de poste à la commune de Le Fœil a eu lieu début décembre 2024, après avoir obtenu ma mutation. L'accueil des élus et du personnel communal a été très agréable et rassurante. Rapidement avec mes 2 collègues, Patrick et Claude, nous avons pris nos marques ensemble. Le 1^{er} chantier que l'on m'a confié a été le réaménagement de l'entrée du cimetière avec l'arrachage des camélias, la pose de bordures et de pavés, pour ensuite finir avec le fleurissement. Les tâches qui me sont confiées sont nombreuses et variées, ce qui me plaît beaucoup et me conforte dans mon choix.

Patrick DOMALAIN



Patrick Domalain 52 ans, marié, je suis domicilié sur la commune de Saint-Donan. Je suis titulaire d'un CAP et BEP en jardin espaces verts et également d'un Brevet Technicien Agricole (BTA) en Pépinières. J'ai effectué les débuts de ma profession au Centre de Gestion au service espaces verts en 1996. J'ai réalisé deux missions sur la commune de Louargat et celle de Lanfains.

Au mois de mai 1998, j'intègre la commune de la Méaugon comme jeune affecté aux services espaces verts et environnement durant 5 ans. En mai 2004, la commune de la Méaugon me titularise en tant qu'agent polyvalent au service espaces verts et de fleurissements. Concernant la gestion du fleurissement, il y était inclus le fonctionnement et l'encadrement d'une trentaine de bénévoles. L'objectif était de maintenir les deux fleurs «Villes et Villages fleuris». Après 25 ans de service à la Méaugon, je prends la décision de changer de commune en septembre 2024. L'occasion s'est offerte à moi pour un poste similaire sur la commune de Le Fœil. Les échanges avec Monsieur le Maire, les élus et la secrétaire générale, Madame LE MERCIER, ont été très cordiales et agréables, avec comme objectifs, le réaménagement et le fleurissement du centre bourg. Ce réaménagement, comme mission principale, me tenait particulièrement à cœur, car mes grands-parents ont habité à Béchepée, où je passais souvent mes vacances. J'y ai même gagné mes 1^{re} courses de vélo en 1991 sur le challenge de Quintin.

Ma prise de poste sur la commune de Le Fœil, a eu lieu début janvier 2025, après avoir obtenu ma mutation. L'accueil par les élus et des futurs collègues de travail a vraiment été excellente. Ce qui a permis de me mettre dans de bonnes conditions pour effectuer mon travail.



Portraits d'entrepreneurs

Le yoga pour se recentrer et calmer l'esprit



Depuis janvier 2025, Morgane Laporte propose des cours de yoga accessibles à tous niveaux, chaque jeudi soir de 18h à 19h à la mairie, dans la salle du conseil municipal. Forte de dix années de pratique personnelle, cette passionnée de 36 ans a décidé de franchir un cap en suivant une formation d'un an à Angers, au terme de laquelle elle a obtenu sa certification d'enseignante de yoga. Le yoga tel que l'enseigne Morgane invite à prendre du temps pour soi, dans un cadre bienveillant et sans jugement. Chaque séance débute par un moment de recentrage, suivi d'un échauffement doux. Viennent ensuite des en-

chaînements posturaux, avant de s'initier au Pranayama (techniques de respiration). Le cours se termine toujours par une relaxation guidée, à la voix ou accompagnée d'un instrument de musique, pour calmer l'esprit et approfondir l'état de détente. Dans une société marquée par le stress et la rapidité, Morgane vous propose une parenthèse bienvenue pour méditer, ralentir, et retrouver un équilibre intérieur. Les séances sont ouvertes à tous, débutants comme pratiquants expérimentés, sur présentation d'un certificat médical.

L'adhésion annuelle est au tarif de 240 euros. Des cartes de 10 cours sont également proposées à 110 euros. Le premier cours d'essai est gratuit.

06.71.19.51.67 - M yoga

Agathe, nouvelle prothésiste ongulaire installée au Fœil



Agathe Lévrier, 31 ans, jeune maman originaire de Pluduno, vient tout juste de s'installer comme prothésiste ongulaire sur la commune du Fœil. Une nouvelle aventure professionnelle née d'un mélange de passion et de détermination. Tout commence en 2017, lorsqu'Agathe acquiert sa première lampe UV. À l'époque, elle réalise des poses de vernis semi-permanents pour ses amies et sa famille, simplement pour le plaisir. Jusqu'au jour où l'une de ses proches, bluffée par la qualité de son travail, l'encourage à se lancer en professionnelle. Motivée, Agathe suit alors une formation intensive à Rennes, au sein du centre «Beauté Partner». Elle y décroche une certification reconnue par l'État, qui lui permet de lancer officiellement son entreprise, « Les Vernis d'Agathe », le 8 février dernier. Avant de se tourner vers l'univers de l'esthétique, Agathe a suivi des études dans le domaine agricole. Avec son compagnon, elle part un temps travailler en Lozère. De retour en Bretagne en 2017, le couple nourrit un projet commun : acheter une ferme pour y élever des brebis. Ce rêve est toujours d'actualité, mais en attendant de concrétiser ce projet, Agathe développe avec enthousiasme son activité de prothésiste ongulaire. Installée chez elle, elle reçoit ses clientes sur rendez-vous du lundi au samedi (sauf le mercredi), de 10h à 19h. Dans une ambiance chaleureuse, elle propose des prestations soignées et personnalisées (vernis classique, vernis semi-permanent, gainage, extension gel, nail art) ainsi que des cartes cadeaux, pour faire plaisir ou se faire plaisir.

Contacts et renseignements :
26 Béchepée, 22800 Le Fœil
06 29 99 76 29

Yves Guégan : Plombier-Chauffagiste-Electricien nouvellement installé au Fœil



Yves Guégan, originaire de Saint-Nicolas-du-Pélem, est plombier-chauffagiste-électricien de formation. A 41 ans, cet artisan a un parcours professionnel bien rempli. Après avoir travaillé comme ouvrier qualifié pendant 8 ans à Loudéac puis dans le Pas-de-Calais, il décide de se mettre à son compte, et créé son entreprise, « Ty Diskan » en 2013, dans le secteur de Saint-Péver.

En 2020, il part vivre 3 ans en Nouvelle-Calédonie, où il y développera un savoir-faire et une compétence particulière pour la création et la réalisation complète de salles de bain, ainsi que pour la pose et la réparation de climatisation. C'est à son retour en France, en 2023, qu'il s'installe avec sa famille sur la commune du Fœil. En 2024, l'entreprise « Yves Guégan » voit le jour. Fort de ces différentes expériences, il saura vous conseiller et réaliser de A à Z tous vos projets de rénovation ou de création de salle de bain. Il propose également ses services pour le dépannage, l'entretien et l'installation de tout matériel de chauffage (fuel, bois, pelé, granulé, pompe à chaleur) et de plomberie. Yves réalise des devis gratuits sur demande et répondra au plus juste à vos projets. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à le contacter.

Gwendal Blanchard : Un passionné de l'agriculture au cœur du GAEC de Kerboho



06.70.02.47.75

Une découverte des arts du cirque pour les écoliers



Grâce à une subvention exceptionnelle de l'amicale laïque, tous les élèves de l'école LES ENFANTS D'ABORD du Fœil ont bénéficié de 8 séances d'atelier cirque, avec l'école Cirque en Flotte de Plourivo.

L'intervenant Bruno LE COQUIL a proposé divers ateliers aux élèves, correspondant aux différents domaines des arts du cirque :

- L'équilibre avec la boule, les demi-lunes, les pédalettes, les échasses, poutre...
- Le jonglage avec les balles, foulards, assiettes chinoises.
- Acrobaties : Portée acrobatiques et parcours

A l'issue des séances, une présentation des ateliers a été proposée aux parents le 25 mars, afin de valoriser le travail des élèves. Les familles étaient au rendez-vous et ravies de constater les progrès de leur enfant. C'est une expérience inoubliable pour chaque élève. Merci à l'amicale !



Un auteur à l'école



L'école du Fœil a participé le 6 décembre au salon du livre de Ploufragan, en recevant un auteur, Manech.

L'écrivain jeunesse a répondu aux nombreuses questions des élèves. L'ancien enseignant (20 ans d'exercice du CP au CM2 dans une école à deux classes) s'est prêté au jeu.

Dans la classe des PS-GS, il a appris aux élèves la comptine «tête à lunette» qu'il a écrite pour un magazine pour enfants.

Il a lu «petit radeau» en faisant «écouter aux enfants ce qu'il entend dans sa tête quand il écrit (grâce à un support sonore adapté à la lecture de son album avec des bruits de vagues, de mouettes, de corne de brume, de dauphins).

Et chaque enfant est reparti avec une carte tirée des illustrations

de petit radeau et dédicacée par l'auteur.

Les MS-CP ont quant à eux appris comment un livre était fabriqué et ont pu réaliser un marque-page. Certains élèves se sont mis à écrire des livres depuis son passage !

Les élèves de CE ont créé une page de couverture.

Les CM ont participé à une lecture théâtrale de «Rafting sur le Gange», puis ont lu leur propre poème à Manech qui a pu leur donner des conseils sur la mise en planches de leur production personnelle, notamment articulation poésie/illustrations.

Tous les élèves étaient enchantés de cette rencontre et en ont parlé longtemps après !

Séances au cinéma Le Rochonen



Les élèves de CE1-CE2 et de CM1-CM2 présents en cette matinée du premier vendredi du printemps au cinéma Le Rochonen pour visionner le film «Microcosmos» qui nous a fait plonger dans le petit monde des insectes et des végétaux, en immersion totale d'un point de vue visuel et sonore. Cela a permis aux élèves de se mettre à la place des protagonistes du film et de changer ainsi provisoirement de point de vue en découvrant ce qui se

trame à nos pieds sans que l'on en ait généralement conscience.

Les élèves de CM sont allés voir au cinéma Le Rochonen de Quintin, le vendredi 31 janvier matin, un Film de Arunas Žebriūnas (Lituanie) d'une durée de 1 h 07 min.

Le résumé de l'histoire est le suivant : Une jeune fille de 12 ans se lie d'amitié avec un garçon qui lui semble plus intelligent et libre que ses camarades. Une amitié commence. La fille lui confie

un secret : un rocher avec un écho. Mais lors d'une attaque par des voyous, elle est déçue car il la trahit en n'osant pas la défendre.

Les avis des élèves relatifs au film sont mitigés : certains ont apprécié la poésie du film et la réflexion sur l'amitié et les relations aux autres en général. D'autres y ont vu des longueurs et un manque d'intérêt.

Visite au Mont Saint-Michel

Les classes de CE et CM se sont rendus ce mardi 13 mai à la journée au Mt St Michel.

La journée s'organisait en deux parties : une chasse au trésor dans les ruelles et sur le chemin des remparts pour découvrir l'histoire du Mont.

Puis une balade dans la baie aux alentours, avec notamment la «création» de sables mouvants en sautant en groupes sur le sable argileux.

Le guide nous a appris à nous sortir indemne du «piège» des sables mouvants.

Entre les deux activités, qui ont été gérées en petits groupes accompagnés chacun par des adultes (10 en tout), le pique-nique nous a permis de reprendre des forces.

Pour finir, avant de reprendre la route (1h35 aller / 1h35 retour), nous avons obtenu le «trésor» qui consistait en des sachets de galettes du Mt St Michel.

La journée s'est très bien passée, une météo clémente et des mines réjouies.



Les élèves de CM1-CM2 sur les sables mouvants de la baie.

Musique à l'école section maternelle-CP



Les élèves de l'école Les Enfants d'abord du Foeil, ont participé à un cycle de musique, du mois de février au mois de mai, avec Céline Gaudin, musicienne intervenante à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Au cours des séances, les élèves de maternelle CP ont joué avec leur voix et appris des comptines sur le thème de l'eau. Ils ont également découvert des instruments de musique et joué avec les objets comme des galets, des sacs....

À travers ces séances, les enfants ont vécu des temps d'expression corporelle sous forme de jeux d'improvisation et de danse, des moments forts pour les élèves.



Randonnée à la Roche-Jagu

C'est un « P'tit tour à pied » qui était proposé, mardi 13 mai, aux élèves de maternelle et de CP de l'école Les Enfants d'Abord.

Dans le cadre de la randonnée de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), les écoliers sont allés à La Roche-Jagu.

Les élèves de PS-MS ont marché 2 km 5, et les élèves de GS-CP presque 4 km.

A travers les sentiers vallonnés, ils ont pu apprécier la beauté des paysages, sans oublier le pique-nique, moment très attendu des élèves !

Rencontres sportives pour les sections maternelle et CP



Les élèves de maternelle-CP se sont rendus jeudi 9 janvier à la salle polyvalente de St Brandan. Les élèves du Foeil et de l'école de St Brandan ont participé à une rencontre athlétisme, encadrée des parents,

enseignants, ATSEM et AESH.

8 ateliers étaient répartis dans le gymnase et chaque petit groupe d'enfants circulait de l'une à l'autre des activités : courses, lancers d'objets, sauts.

Tous les élèves ont pris beaucoup de plaisir lors de cette matinée sportive !



Visite à la ferme



Mardi 29 avril, les élèves de maternelle-CP de l'école les Enfants d'Abord se sont rendus à la Ferme d'Antan de Plédéliac.

Les élèves ont observé les différents animaux de la ferme : ils ont pu les nourrir, les caresser et découvrir leur habitat.

Les PS-GS ont également participé activement aux travaux du jardin : après la découverte de la notion de plante et culture et l'éveil au jardin par les sens,

ils ont pu arracher, creuser, planter, semer, désherber...

Quant aux MS-CP, ils ont tout d'abord appris comment faire du pain (découverte des ingrédients), puis ils sont passés à l'œuvre et ont fabriqué leur propre pain, cuit dans le four à pain. Ils se sont initiés aux gestes du pétrissage et du façonnage.

Les enfants étaient ravis de leurs découvertes. Ils sont revenus à l'école

avec leurs plantations ou avec leur pain. Merci à la mairie et à l'amicale qui ont financé ce beau projet.

Espace Jeunes

Retour sur les Vacances et Programme de l'Été



ESPACE JEUNES DU FOEIL : UN LIEU DYNAMIQUE POUR LA JEUNESSE !



L'Espace Jeunes a une nouvelle fois été le théâtre de moments inoubliables pour les adolescents de la commune. Entre glisse, découvertes et animations variées, retour sur les temps forts des dernières vacances



et coup d'œil sur la programmation estivale.

L'Espace Jeunes du Foeil est un véritable lieu de vie et d'échanges pour les adolescents de la commune. Grâce à une programmation variée et adaptée à tous, il permet aux jeunes de se retrouver, de découvrir de nouvelles activités et de partager des moments inoubliables.

En 2024, l'Espace Jeunes compte 59 adhérents et chaque activité a rassemblé en moyenne 20 jeunes. Un véritable succès qui témoigne de l'engouement pour les animations proposées !



UN SÉJOUR AU SKI PLEIN D'ÉMOTIONS !

Pendant les vacances d'hiver, nos jeunes ont eu la chance de partir pour un séjour à la montagne. Entre descentes en ski, initiation, apprentissage et soirées conviviales, cette escapade a été l'occasion de partager des souvenirs mémorables. Malgré quelques chutes dans la neige, la bonne humeur et l'esprit de camaraderie étaient au rendez-vous ! Si certains ont découvert les plaisirs de la neige pour la première fois, d'autres ont perfectionné leurs techniques sur

Espace Jeunes

les pistes. Malgré quelques chutes et des muscles mis à l'épreuve, l'enthousiasme est resté intact tout au long du séjour. L'esprit de camaraderie a été au rendez-vous, renforçant les liens entre les participants et créant de nombreux souvenirs inoubliables. Ce séjour restera gravé dans les mémoires comme une belle aventure humaine et sportive !

Bonne nouvelle : la mairie souhaite désormais proposer un séjour ski tous les trois ans, afin de permettre à un maximum de jeunes de vivre cette expérience unique !

DES VACANCES D'AVRIL RICHES EN ACTIVITÉS !



Les vacances de printemps ont également été marquées par de nombreuses animations : escape game, réalité virtuelle, karting, ainsi que des rencontres entre jeunes avec Trémuson

Louis fait un virtual room



et l'Espace Jeunes de Plaintel. De plus, des ateliers de création de vidéos ont été organisés avec Yennifer, responsable de la médiathèque. Des activités favorisant la cohésion de groupe ont également rythmé ces vacances, permettant aux jeunes de partager de bons moments ensemble.

Carré de chocolat, jeu créé par Yona, l'animatrice.



Enzo réalise un virtual room



UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE DE L'AVENTURE !



L'été sera ouvert aux futurs 6èmes et proposera une multitude d'activités : web radio, accrobranche, paintball, laser tag, jeux de coopération, créations et rencontres. De grandes sorties sont également prévues, comme une journée au zoo ou une excursion à Saint-Malo pour découvrir les poissons. L'équipe de l'Espace Jeunes du Fœil a concocté un programme estival des plus alléchants, idéal pour faire le plein d'énergie avant la rentrée !

Pour faciliter l'accès aux activités, une navette en minibus est mise en place pour aller chercher les jeunes qui en ont besoin.

L'Espace Jeunes du Fœil continue d'être un moteur pour la jeunesse locale, offrant des opportunités uniques de loisirs, de découverte et de partage. N'hésitez pas à vous inscrire et à rejoindre l'aventure pour un été inoubliable ! Plus d'informations et inscriptions auprès de l'Espace Jeunes.



Synthèse de l'Action Anti-Gaspillage Alimentaire



En novembre 2024, la municipalité de Le Fœil, s'est engagée avec une dizaine de communes de l'agglomération, dans le groupe de travail sur le Gaspillage alimentaire. Initié par LABOCEA et SAINT BRIEUC AGGLOMERATION, ce groupe a pour but d'analyser, de comprendre et de mettre des actions en place afin de sensibiliser les acteurs et la population, de mieux consommer et de réduire ses biodéchets.

LES ENJEUX DE CE PROJET SONT :

• Ecologique :

En quelques chiffres
1- 1/3 de la production mondiale est jetée.
2- Le jour du dépassement planétaire était le 1 Août 2024. En comparaison, il était au 31 décembre en 1968.
3- Le grammage moyen gaspillé en 2024 est de 100gr par repas et par personne.

• Réglementaire :

La loi EGALIM et la loi AGEC notamment fixent des objectifs clairs de réduction du gaspillage alimentaire.
Obligation de déclaration sur MA CANTINE.GOUV.FR des quantités de déchets et de leurs valorisations.

• Financier :

Le gaspillage alimentaire est source potentielle de perte financière.

Deux temps forts d'analyse ont été conduits dans ce cadre :

- Du 3 au 7 mars 2025
- Du 19 au 23 mai 2025

Cette action a mobilisé les équipes de restauration, les enfants, les enseignants, les élus et les parents, avec l'objectif commun de mieux

comprendre les habitudes alimentaires et de réduire les pertes.

Objectifs

- Quantifier les déchets par catégorie (retours d'assiettes, non servis, déchets inévitables)
- Identifier les plats les plus et les moins appréciés
- Impliquer les convives dans une démarche de sensibilisation active
- Ajuster les pratiques de préparation et de service

RÉSULTATS PAR PÉRIODE

Période du 3 au 7 mars

- Perte évitable moyenne (retour d'assiette) : entre 45 et 50 g par personne
- Les journées les plus gaspillées : jeudi (vol-au-vent, carottes) et vendredi (tarte, salade)
- Les fruits (oranges, poires) et produits laitiers (yaourts, fromages) sont très bien consommés
- Les crudités (betteraves, salade verte) génèrent un gaspillage élevé
- Les plats simples (parmentier, aiguillette) sont globalement bien reçus
- Les plats en pâte feuillettée (tarte aux pommes) montrent un rejet marqué, surtout chez les plus jeunes

Période du 19 au 23 mai

- Perte évitable moyenne : entre 40 et 70 g par personne, selon les jours
- Gaspillage le plus élevé le jeudi
- Très bonne consommation des pêches blanches, pommes, yaourts et fromages
- Les plats végétariens (lasagnes) et plats simples (paupiette, riz) ont des retours très acceptables
- La salade verte a été mieux gérée (moins servie = moins rejetée)
- Encore une fois, les pâtes feuillettées (vol-au-vent) sont mal perçues par les enfants

TENDANCES GÉNÉRALES OBSERVÉES

Bien consommés :

- Les fruits frais, surtout les pommes
- Les produits laitiers (fromage, yaourts)
- Les plats simples à base de féculents ou viandes familières (paupiette, parmentier, riz)

A surveiller ou ajuster :

- Les crudités et salades vertes, souvent rejetées (portion, variété ?)
- Les plats en pâte feuillettée, qui génèrent du gaspillage régulier

Implication pédagogique

- Les enfants ont été acteurs de l'action
- Dialogue instauré autour des préférences alimentaires
- Ajustements mieux acceptés grâce à leur implication

CONCLUSION

Cette double pesée a permis de mesurer concrètement le gaspillage et de dégager des axes d'amélioration clairs :

- Réfléchir à des alternatives aux feuillettés
- Maintenir les produits bien acceptés
- Continuer à impliquer les enfants dans la démarche pour qu'ils en soient acteurs et non spectateurs

Une prochaine pesée à l'automne permettrait de confirmer ces tendances et d'évaluer les ajustements réalisés.



Médiathèque : une activité dense

L'année 2024 s'est terminée sur une belle dynamique à la médiathèque, marquée par une fréquentation en hausse avec une cinquantaine de nouvelles adhésions.

Fin 2024-début 2025, une dizaine d'animations ont été proposées, avec une attention particulière portée à la diversité des formats :

- Lectures contées pour les plus jeunes, dont l'après-midi « Lectures Fantomatiques » d'Halloween ou encore le conte « Petits Gloutons, allons sauver les bonbons bretons »
 - Ateliers créatifs comme la création de paper-toys ou de décos de Printemps.
 - Jeux pour les ados, comme le jeu « Viens affronter l'IA » ou l'escape game « Panique à la bibliothèque »
- Mais aussi des rencontres de lecture et première participation de la médiathèque au Prix Louis Guilloux
- L'année 2025 est rythmée par plusieurs expositions thématiques :
- Gallo en scène de Querouézée, une exposition sur le patrimoine linguistique.
 - Stop aux violences intra-familiale de Delphine Herrou qui a su en toucher plus d'un.
 - Plumes de mer de Fabrice Bertholino jusqu'au mois de juillet qui donnera un côté estival à notre galerie.
- Des expositions suivront comme Les rues du monde par le club senior de la MGEN ou encore Breizh art de Pamela Kenny Levick.
- Pour la suite, la médiathèque entend poursuivre dans cette dynamique positive avec plusieurs axes forts :
- Des ateliers d'expression artistique et numérique pour les enfants comme pour les adultes
 - Des projets collaboratifs, notamment avec les écoles, les crèches, les associations locales et l'espace jeunes.
 - Des événements en lien avec la programmation culturelle du territoire. Mais aussi des expositions, des concerts et d'autres propositions culturels...



Médiathèque : Une journée autour du livre pour les élèves de CE-CM

Dans le cadre de la Fête des mots familiers organisée par la Ligue de l'enseignement, les élèves de CE et CM de l'école ont vécu, ce mardi 3 juin, une journée exceptionnelle placée sous le signe de la découverte artistique et littéraire.

Le matin, les enfants ont participé à divers ateliers autour du livre : illustration, impression, et reliure étaient au programme. Par petits groupes de dix, ils ont pu s'initier à la reliure japonaise en confectionnant un carnet, expérimenter la toute première méthode d'imprimerie inventée par



Gutenberg, ou encore créer des motifs en laissant libre cours à leur imagination. Ces ateliers, inspirés par l'univers poétique de l'illustratrice Valérie Dumas, ont été l'occasion pour chacun de manipuler, créer et apprendre autrement.

L'après-midi fut tout aussi riche : les élèves ont rencontré Valérie Dumas en personne. Ils ont pu échanger avec elle sur son métier, ses œuvres et les coulisses de son travail d'illustratrice. La journée s'est conclue par un spectacle haut en couleur, spécialement conçu pour l'événement par La Bonne Compagnie de Plaintel. Ce spectacle musical, inspiré de l'univers de Valérie Dumas, a enchanté petits et grands. Une journée pleine de découvertes et d'émotions qui a su éveiller la curiosité et la créativité de tous les participants

Associations



Comité Cantonal de gym douce

Chaque lundi, l'association propose deux séances de gym douce à 14 h et 15 h (hors vacances scolaires).

L'objectif de l'activité consiste à ralentir les effets du vieillissement et conserver son autonomie via des séances de gym d'entretien.

Il est toujours possible de nous rejoindre.

Contacts Jacqueline Allée 06 19 48 88 33

Christine Le Maître 06 25 74 39 98

Anne Marie Guichard 06 40 34 45 16



Association Lavoirs et Fontaines de Le Fœil



C'est l'arrivée du lave-linge qui a mis fin à leur usage il y a plus de 60 ans. Nous voulons les restaurer pour les conserver jolis dans nos paysages. Mais aussi, dans le contexte actuel de régression des zones humides, les lavoirs et fontaines constituent des habitats de substitution pour tout un cortège d'espèces aquatiques et terrestres dont plusieurs sont protégées (salamandre, tritons, grenouilles, mollusques, algues...). Sur la commune, certaines de ces pièces d'eau artificielles (mares, lavoirs, blandières,...) sont déjà favorables à la biodiversité et leur entretien ne doit pas dégrader leurs capacités d'accueil et doit se faire de façon concertée. D'autres pourraient être restaurées et remises en eau toute l'année, avec le double objectif de rénover le patrimoine bâti et d'offrir un nouvel habitat aux cortèges d'espèces les fréquentant. C'est le cas du laver «des ruisseaux» rue de Maupertuis.

La végétation aquatique : certains usagers peuvent être tentés de retirer tout ou partie de cette végétation, notamment les algues filamentées et les lentilles d'eau. Parfois mal considérées, ces dernières sont pourtant très utiles. En effet, les têtards et les larves s'alimentent des algues ainsi que des microorganismes qui s'y développent. Les très jeunes larves s'y réfugient préférentiellement.

Aidez-nous à conserver la capacité des lavoirs à renouveler les espèces animales et végétales.

N'hésitez pas non plus à nous rejoindre !
Contacts : lavoirslefoeil@hotmail.com - 06 78 13 22 89



Les effectifs d'hirondelles

Les effectifs d'hirondelles diminuent fortement d'année en année.

Vivarmor Nature et le GEOCA se sont regroupés depuis 2022 pour en faire le bilan.

Et sur notre commune ?

Un comptage des nids d'hirondelles est prévu le samedi 14 juin 2025.

Les rendez-vous avec les habitants qui voudraient participer à ce comptage sont fixés à 9 heures et 14 heures à la Mairie.

Vous pouvez aussi signaler un nid habité ou vide au secrétariat de Mairie ou au 06 78 13 22 89, l'équipe de comptage vous contactera.

ÉTOILE SPORTIVE LE FOEIL

UNE SAISON INOUBLIABLE POUR LE CLUB !



50 ANS DE PASSION, DE FOOTBALL ET DE RETROUVAILLES

Le 1^{er} mai 2025, l'Étoile Sportive Le Foeil a soufflé ses 50 bougies au terrain des sports, lors d'une journée exceptionnelle marquant un demi-siècle de passion, de football et de lien social.

Plus de 900 anciens joueurs, dirigeants et bénévoles ont été recensés depuis la création du club en 1973, et cette célébration a permis d'en réunir 350 d'entre eux autour de moments d'échanges et de retrouvailles.

Pour l'occasion, petits et grands ont pu participer à des jeux intergénérationnels : concours de belote, tournoi de football, concours de palets... avant de clôturer la journée par une soirée disco conviviale et festive.

Un événement réussi et marquant, qui a renforcé l'identité familiale du club, et qui, nous l'espérons, contribuera à pérenniser cette belle aventure humaine et sportive pour les années à venir.

SAISON EXCEPTIONNELLE POUR NOS ÉQUIPES SENIORS

> L'équipe B, championne de D4

L'équipe réserve réalise une magnifique performance en terminant championne de D4 à l'issue de la dernière journée. Une montée en D3 méritée, obtenue grâce à l'engagement collectif, la régularité et l'esprit d'équipe qui ont animé ce groupe tout au long de la saison.

> L'équipe A, championne de D2

L'équipe fanion accède pour sa part à la D1, après avoir validé sa montée lors de l'avant-dernière journée. Un grand bravo aux joueurs, et un immense merci à André Mendy, entraîneur principal, pour son travail, sa passion et son investissement qui ont porté cette équipe au sommet.

L'ÉCOLE DE FOOT : L'AVENIR SE CONSTRUIT DÈS MAINTENANT

Relancée en septembre 2024, notre école de football a accueilli une vingtaine d'enfants âgés de 5 à 10 ans. Ils ont participé à plusieurs tournois dans le département et à leur premier tournoi à domicile le samedi 24 mai 2025, un moment fort et joyeux pour tous les jeunes.

Nous reconduirons en septembre trois séances d'initiation au terrain des sports, pour continuer à faire découvrir le football aux plus jeunes.

Nous lançons un appel aux familles : les inscriptions sont ouvertes pour les enfants de 5 à 11 ans pour la saison 2025/2026 !



LE MOT DES PRÉSIDENTS

Cette année restera gravée. Nous remercions du fond du cœur tous les bénévoles, joueurs, éducateurs, parents et supporters qui font vivre ce club. Merci également à la mairie pour son accompagnement fidèle, et à tous nos sponsors, sans qui rien ne serait possible. Grâce à vous, l'Étoile Sportive Le Foeil continue de briller.

Adrien PAUL & Esteban OGER Co-présidents de l'ES Le Foeil



NOS PARTENAIRES – MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

HUBARD, CORBEL MACONNERIE, SEBASTIEN GOURIO (Carreleur), BOULAIRE COUVERTURE, AUX DES PIPES, SG MACONNERIE, SARL LE LEPVRIER (Plâtrier), TUS MOTOCULTURE, SALAUN SCIERIE, RBM Menuiserie, LE LOUEDEC TP, BAR LE PTIT TROU, SPORT 2000, KARINE COIFFURE, ROMI, JACKY SAINTILAN, GOUDÉ MÉTALLERIE, DIBOIORE, QLC SERVICES.

> Vous souhaitez devenir partenaire du club ? Contactez-nous à : etslefoeil@gmail.com

LA SAISON PROCHAINE : REJOIGNEZ-NOUS !

En vue de la saison 2025/2026, le club continue de se développer et d'ouvrir ses portes à de nouveaux profils. Nous avons le plaisir d'annoncer la relance de notre équipe senior féminine à 7, ouverte à toutes les joueuses à partir de 17 ans. Cette équipe évoluera en football loisir et jouera exclusivement le vendredi soir dans une ambiance conviviale et détendue.



L'école de Foot



En parallèle, notre équipe senior masculine en foot loisir à 11 sera également relancée, avec des matchs disputés le vendredi soir. L'objectif est de permettre à tous les passionnés, débutants ou anciens joueurs, de continuer à vivre leur passion sans pression, dans un cadre chaleureux.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir directement à notre rencontre !

Contact :

PAUL Adrien - 07.57.50.13.41

OGER Esteban - 06.89.38.70.66

Vie de la commune

Quatre familles à la cérémonie d'accueil des nouveau-nés 2024, au Foeil

Au Foeil, la cérémonie d'accueil des nouveau-nés de la commune s'est déroulée samedi matin 26 avril, dans la salle de motricité de l'école Les enfants d'abord. « C'est l'occasion de vous présenter notre école, agrandie il y a une dizaine d'années et qui pourra accueillir vos enfants », a souligné le maire Pascal PRIDO, dans son mot d'accueil. Sur les 8 bébés de 2024, quatre familles étaient présentes samedi. À l'appel de son nom, chaque enfant a reçu un bol breton marqué Le Foeil, en souvenir de sa commune d'origine, par la première adjointe Françoise BRETON, qui a félicité l'ensemble des familles.

8 NOUVEAU-NÉS : GEHENNEC Evan (20/02/2024), TCHATCZHOANG Maël (04/04/2024), N'DAYE Meilyne (22/04/2024), HENAFF Robin (04/05/2024), LE PELTIER Nina (23/05/2024), PHILIPPE Ninon (06/10/2024), EL HARRATI Nour (11/10/2024), DESMORTIER Lisandro (05/11/2024).



Au Foeil, six médaillés du travail honorés par la municipalité



La municipalité du Foeil met un point d'honneur, chaque année, à honorer les médaillés du travail de la commune. Samedi 26 avril, ils étaient conviés à une cérémonie, pour célébrer leur 20, 30 ou 35 et 40 ans de carrière.

Des années, a dit le maire Pascal PRIDO « qui démontrent l'importance de la vie professionnelle dans l'épanouissement de chacun d'entre nous ». Et d'ajouter : « À travers cette cérémonie, nous souhaitons saluer les parcours professionnels qui sont les vôtres. C'est un hommage républicain, un signe de reconnaissance pour votre engagement, votre professionnalisme et tout le travail accompli ».

LES MÉDAILLÉS : EN 2024, SOPHIE LE DIOT (ARGENT), JOËL HOUZIAUX ET CATHERINE RENAULT (VERMEIL), NICOLE BOUDEAU (OR) ET NELLY CORNET, JOËL KERVAZO (GRAND OR).

Vie de la commune

Cérémonie du 8 mai 2025

Comme le veut la tradition, la cérémonie du 8 mai 2025 s'est déroulée au monument aux morts qui jouxte l'église. Environ 30 personnes étaient présentes pour cet événement dont un détachement des pompiers de Quintin et trois porte-drapeaux.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs en hommage aux foëllais disparus durant les conflits du XX^{ème} siècle,



monsieur le Maire a prononcé un discours relatif à la commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale. En cette période de forte tension géopolitique sur la scène mondiale et plus particulièrement dans l'espace européen, il est important de rappeler les bouleversements, les destructions et les atrocités engendrés par la guerre. Aspirons à une Europe et un Monde en paix !

Suite à l'allocution de monsieur le Maire, la présentation des drapeaux a clôturé cette cérémonie.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

Un ABI, c'est quoi ?

C'EST UNE DÉMARCHE QUI PERMET DE CONNAÎTRE, DE PRÉSERVER ET DE VALORISER NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

C'EST UN OUTIL PARTICIPATIF ET PÉDAGOGIQUE POUR TOUTS LES ACTEURS LOCAUX DU TERRITOIRE.

C'EST UN INVENTAIRE DES ESPÈCES VIVANTES (MICRO-ORGANISMES, VÉGÉTAUX, ANIMAUX...) PRÉSENTES DANS NOTRE MILIEU NATUREL.

C'EST UN OUTIL STRATÉGIQUE VISANT À PROPOSER DES ACTIONS DE PRÉSÉRATION ET INTÉGRER LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET POLITIQUES DU TERRITOIRE.

Enjeux de l'ABI

Connaître et valoriser la richesse de la biodiversité locale, les milieux fragiles, menacés, à protéger ou à préserver.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus à ces enjeux et proposer des actions de préservation.

Intégrer la biodiversité aux politiques d'aménagement du territoire et à chacun des projets.

L'ABI de l'agglo, en chiffres

• 2 ans : c'est le temps de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale. La fin du projet est prévue pour le 30 juin 2025.

• 1 chargé de mission ABI

Il est le référent unique sur le projet depuis septembre 2023. Il crée le lien entre les communes et les prestataires.

• 80 % du projet financé par des subventions publiques :
- 60 % de la Région Bretagne via le fonds européen FEDER.
- 10 % de la région Bretagne via le contrat nature.

- 10 % de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

• 1 groupement de prestataires

- VivArmor Nature (en lien direct avec l'Agglomération)
- Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
- Le Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- Le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaains (GRETIA)



L'ABI : comment ça se passe ?

1 Réalisation d'une **étude sur les espèces et la Trame Verte et Bleue** par VivArmor Nature et ses partenaires. L'étude se déroule en 5 phases.

2 Une **étude distincte** dédiée à la **Trame Noire*** (spécifique de l'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglomération)

*Trame Noire : ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

→ En France, en 2021, 85 % de l'hexagone était exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse.

3 Mise en oeuvre du **plan d'actions**.



VOUS AUSSI PARTICIPEZ !

Comment participer ?

Une **plateforme de participation citoyenne** sera mise à disposition dans les prochaines semaines.



Vous pourrez y accéder depuis n'importe où et y **renseigner vos observations du vivant et alimenter ainsi l'inventaire**.



Suivez les réseaux sociaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour ne pas manquer le lancement de la plateforme..

PLUS D'INFOS
Saint-Brieuc Armor Agglomération
02 96 77 30 75
biodiversite@sbaa.fr